

VOUS CONSTRUISEZ... TOUT SAVOIR SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**Je demande
un raccordement**



**Je participe au
financement de
l'assainissement**



**Je contrôle
mes travaux**



**Particuliers, promoteurs et aménageurs,
tous concernés !**



**régie des
eaux**



QUOI FAIRE ?

J'AI OBTENU MON AUTORISATION D'URBANISME

Permis de construire, extension, changement de destination...

Elle est accompagnée :

- ✓ Des prescriptions techniques de raccordement,
- ✓ D'un courrier de la Régie des eaux avec le montant prévisionnel de la PFAC.



JE DEMANDE MON RACCORDEMENT

- ✓ **Sur le site de la Régie :** <https://regiedeseaux.montpellier3m.fr>
Je reçois le devis pour mon branchement,
Je le valide, la Régie réalise les travaux.

JE DEMANDE LE CONTRÔLE DE MES TRAVAUX

Obligatoire à la fin des travaux

- ✓ **Sur le site de la Régie :** <https://regiedeseaux.montpellier3m.fr>
Je demande à la Régie de vérifier que mes évacuations d'eaux usées sont bien raccordées,
J'obtiens mon rapport de conformité, valable 10 ans.

JE PARTICIPE AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT VIA LA PFAC

(Participation Financière à l'Assainissement Collectif)

Je dois m'acquitter de la PFAC si je réalise une construction dans une zone desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Elle sert à financer le traitement des eaux usées et le développement des réseaux publics d'assainissement.

Elle s'ajoute aux frais des travaux de raccordement.

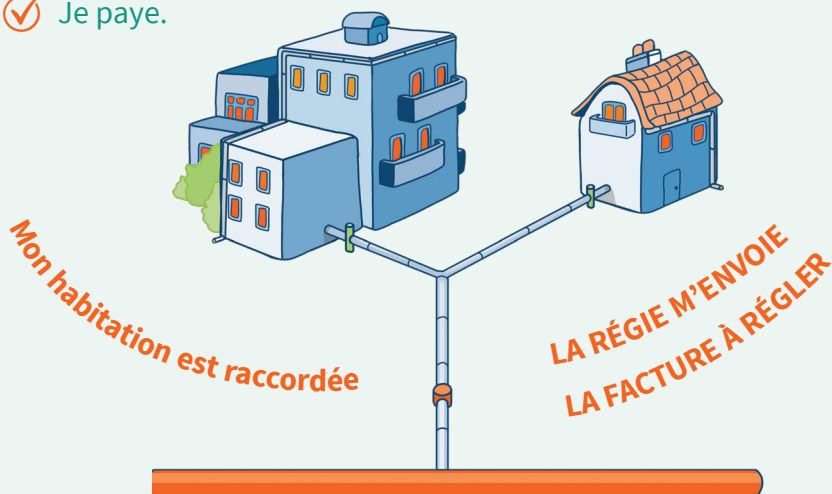
Elle est calculée sur la surface de plancher créée.
Son tarif est défini chaque année.

Elle est valable pour :

- ✓ Une construction neuve,
- ✓ Une extension,
- ✓ Un réaménagement.

JE REGLE MA PFAC

- ✓ Je reçois un courrier m'indiquant le montant que je dois régler après le raccordement,
- ✓ Je paye.



EN RÉSUMÉ

Les étapes

- 1 J'obtiens **mon permis**
- 2 Je me **raccorde**
- 3 Je fais **contrôler**
- 4 Je paye la **PFAC**

Les actions

- Je reçois **les consignes de raccordement**
- Je réalise **les travaux** (partie publique et privée)
- **La Régie contrôle mon raccordement** (obligatoire)
- **La Régie m'envoie la facture** après travaux



CONTACTER LA RÉGIE

ACCUEIL USAGERS

Du lundi au vendredi de 8h à 17h
1030, Av Jean Mermoz - 34000 Montpellier

POUR LES DEMANDES PFAC

 pfac@regiedeseaux3m.fr

POUR LES CONTRÔLES

 controleEU@regiedeseaux3m.fr

 **07 64 46 31 20**
(prix d'un appel local)

AUTRES QUESTIONS
 **09 69 32 34 23**
(prix d'un appel local)